Public

 Toute personne peu ou pas expérimentée dans la conduite de chariot.

Prérequis

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail).

Modalités d'admission

Aucune en dehors des prérequis.

Durée

35 h

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel,
- En langue française,
- Pédagogie active, individualisation, activités en autonomie, mises en situation professionnelle reconstituées.

Qualité des formateurs

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique.

Documents remis

- Certificat de réalisation
- Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Nous contacter

www.aftral.com 0809 908 908



R489 - INITIATION CACES® Cariste Cat. 3

Cat. 3 : Charjots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 tonnes)

Objectifs généraux

◆ Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de la catégorie concernée.

Les plus de la formation



- Infrastructures et moyens matériels permettant de reproduire les conditions réelles de travail,
- Remise d'une documentation complète et ciblée, véritable aide-mémoire de la formation.
- Délivrance (si résultat positif) d'une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur,
- Accès via « controle.aftral.com » à la vérification de l'authenticité du CACES® délivré
- * Bonus pour les formations réalisées dans l'un de nos 100 sites :
- Formation à la manutention des colis Matières Dangereuses (chap. 1.3 de l'ADR)

Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz, ...
- Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un test théorique et pratique.

Validation

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée, si résultat positif. En cas d'échec, attestation des compétences acquises/non acquises
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : sans
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5054
- Code RNCP/RS: 5054
- Code Certif Info: 106699



Agrément

Organisme Testeur Certifié CACES®



N° de déclaration d'activité : 11.75.00916.75 auprès de la préfecture de la Région ID

PROGRAMME

N° SEQUENCE OBJECTIF		DUREE			
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/			
 Vérification 	du respect des prérequis	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES			
 Présentation 	du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels				
 Présentation 	de la formation	Salle équipée d'un ensemble			
 Modalités pr 	ratiques	multimédia			
 Tour de table 	e				

 Tour de tab 	e	
NO 05 01 15 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	0.0150515	21122
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
	Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la	
2	conduite en sécurité des chariots automoteur de	7 h 00
	manutention à conducteur porté.	
 Réglementa 	tion : connaissances générales	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Rôle et r	esponsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur	
- Disposit	if CACES®: formation, CACES® et autorisation de conduite	
	ts acteurs internes et externes en prévention des risques	
professi	onnels	
1	ux types de chariots - Les catégories de CACES®	
	ristiques et spécificités des différents types de chariots de	
manute		
- Categori	es de CACES® correspondantes	
 Technologie 	des chariots de manutention	
_	thermiques et chariots électriques. Transmission. Pneus et bandages.	
Circuit h	ydraulique. Équipements porte-charges. Dispositifs de sécurité. Poste	
de cond	uite	
	mentaires de physique – Stabilité	
	t position du centre de gravité des charges. Conditions de stabilité et	
a equili	ore du chariot. Facteurs qui influencent la stabilité. Plaque de charge.	
 Risques liés 	à l'utilisation	
	ux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés. Effets de la	Salle équipée d'un ensemble
	e sous l'emprise de substances psychoactives. Risques liés à	multimédia
l'utilisat	ion d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention	
- Transpo	rt et élévation de personnes : interdictions et applications autorisées	Ressources pédagogiques
 Vérification 	-	
	nents de Protection Individuelle. Notice d'instructions du constructeur.	
•	ons de prise de poste. Que faire en cas d'anomalie ?	
- veriiicat	ions et opérations de maintenance de premier niveau	
Exploitation	des chariots	
	e conduite et de circulation : signalisation et plan de circulation,	
_	es générales de circulation, circulation sur la voie publique. Distances	
_	age. Stationnement du chariot	
_	mmes de manutention et étiquettes de danger.	
	ion du chariot. Modes opératoires : prise de charges au sol, gerbage	
1	stockage en palettiers, chargement de véhicules - Consignes en cas	
d'accide	nt ou d'incendie.	
Eco-gestes of	du cariste	
■ Manutentic	on des colis de marchandises dangereuses – ADR1.3 / e-learning	
	n en centre AFTRAL)	
(3.1311114110		



N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée. Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité. Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1 ^{er} niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.	21 h 00
Vérifications	s et essais de prise de poste	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Circulation vide et e - Vérification - Prise - Gerbon - Stock - Chargon - Manuel - Iiquic	descente en sécurité on en marche avant, en marche arrière, en ligne droite et en courbe, à n charge. Arrêt et stationnement en sécurité ion d'adéquation et suivant le type de chariot : et dépose d'une charge au sol age et dégerbage de charges en pile tage et déstockage à tous les niveaux d'un palettier gement et déchargement d'un véhicule utention d'une charge longue, d'un contenant rigide contenant un le ou d'une charge déformable	Chariots et charges Hall de manutention Ressources pédagogiques
- Opératio	- Opérations d'entretien quotidien - Maintenance ons d'entretien journalier rendu des difficultés et anomalies rencontrées	

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE			
Evaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de la catégorie concernée.		7 h 00			
■ Dossage test	CACES®	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES			
 Passage test CACES® Évaluation théorique Évaluation pratique 		Salle équipée d'un ensemble multimédia Chariot(s) et charges Hall de manutention Ressources pédagogiques			

N° SEQUENCE OBJECTIF		DUREE			
	Bilan et synthèse du stage	/			
Bilan de la formation		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES			
 Synthèse du stage 		Salle équipée d'un ensemble			
Evaluation d	e satisfaction de la formation	multimédia			

Procédure de test CACES®

CACES® R489

Annexe 1 : Moyens : locaux et matériels :

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition,

la signature de l'offre de formation vaut acceptation du présent document, celui-ci vaut convention de mise à disposition.

EXIGENCES RELATIVES A L'ORGANISATION DES EPREUVES DE TESTS CONDUISANT A LA DELIVRANCE DU CACES®

- Durée de mise à disposition : elle correspond à la durée de l'offre de formation.
- Périodes de mise à disposition exclusive : elles sont identiques à la durée de l'offre de formation.
- Accord pour la mise en place des circuits de déroulements des tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à mettre en place des circuits de déroulement de tests CACES® tels que définis dans les Recommandations et annexes.
- Autorisation non restrictive d'accueil de tiers (candidats, personnels, auditeurs, certificateurs COFRAC ...)
- Conditions d'accès et de stationnement des équipements utilisés pour les tests : l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à organiser l'accès et le stationnement des engins utilisés pour le passage des tests.
- Autorisation de communication et de publicité pour les activités CACES®: l'entreprise d'accueil autorise AFTRAL à
 communiquer sur ses activités CACES®, sous réserve du respect de toutes règlementations applicables, et de ne pas
 engager la responsabilité de l'entreprise d'accueil.

Dans le cas de tests réalisés en « intra » ou sur une plateforme de tests louée ou mise à disposition*, les pièces* permettant de justifier de l'adéquation du site aux exigences du référentiel de certification doivent être archivées dans le dossier de la session de test

*ou disponibles.

- Moyens requis : installations, équipement, surface et matériels nécessaires à la réalisation des tests + les documents réglementaires des engins utilisés
- o Déclinaison des zones de déroulement de test et des circuits par catégorie

« Extrait de la recommandation R489 »

Lorsque les épreuves sont réalisées dans une entreprise utilisatrice, le chef de cette entreprise et le dirigeant de l'OTC doivent procéder à une inspection commune des lieux de travail, des installations et des matériels mis à la disposition de l'OTC afin d'analyser les risques liés à l'interférence entre les activités de l'OTC et celles de l'entreprise. Ils arrêtent alors, d'un commun accord et avant le début de l'intervention, **un plan de prévention** écrit comportant les mesures à prendre par chacun pour prévenir les risques identifiés.

Lorsque les épreuves sont réalisées sur un chantier soumis à coordination SPS, le PPSPS de l'entreprise de travaux doit mentionner l'intervention de l'OTC et indiquer les mesures prises pour prévenir les risques identifiés.

Dans les deux cas, une attention particulière doit notamment être portée :

- à la vérification conjointe des conditions d'assurance du testeur de l'OTC et des salariés de l'entreprise durant la réalisation des tests CACES®,
- o à la vérification par l'entreprise de la portée et de la validité de l'autorisation de conduite du testeur,
- o au respect des obligations réglementaires applicables au chariot, notamment lorsqu'il appartient à l'entreprise et est prêté ou loué à l'OTC (voir 3/3/1/2 §1) :
 - maintien en état de conformité, matérialisé par la remise à l'OTC d'un certificat de conformité établi par le chef de l'entreprise à chaque mise à disposition ;
 - maintien en état de conservation, attesté par un rapport de vérification générale périodique valide, vierge ou complété par un document attestant de la levée des observations ;
 - présence d'une notice d'instructions.





Catégo	ie selon R 489	CAT	CAT 1B	CAT 2A	CAT 2B	CAT 3	CAT 4	CAT	CAT 6	CAT
SALLE	Une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour, un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin, des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.									
CHARIOT	Chariot de cat1A, et éventuellement 1B, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai * :Un chariot de cat1B peut être employé, que pour les opérations de charg/décharge de véhicule, si le chariot de cat1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié.	x								
	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai Hauteur de levée ≥ 3,10 m Chariot à plateau porter		X	X						
	Capacité de charge ≥ 500 kg Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus) Capacité de traction ≥ 3 t Chariot élévateur frontal en porte-à-faux Capacité nominale ≤ 6 t H de levée ≥ 3,50 m Chariot élévateur frontal en porte-à-faux Capacité nominale > 6 t				X	X	X			
	Chariot élévateur à mât rétractable Hauteur de levée ≥ 6 m Chariot élévateur à poste de conduite élevable Hauteur de plancher ≥ 2,80 m Un chariot 1 représentatif des cat 1A ou 1B ET Un							X	X	X
	chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6	300m					A			
Zone	Surface Sol	200 m ² 200 m ² Stabilisé, béton et/ou enrobé					200 m²			
	Pente ou dévers			Rampe/ Longue tout du mini. Ra naturel,	/terrain na ur ≥ 2x lo chariot Pe ampe/terra , Largeur : ut du char	nturel, ng. hors- ente 8% ain				
	Quai	_	dispositif de velage	2 70 11111						
	Manutention standard	2	3 mas	3 3 3 3 3 3 sse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m						2
	Masquant la visibilité	1	1 mas	se ≥ 25°	% capac	1 ité nomina	1 ale, haut	1 eur ≥ 1,80	m	
	Dépassant la capacité	1	1	1 charge f	1 ictive, m	1 asse réell	1 e ≥ 25%	1 capacité		
CHARGES	Pour palettier		3			3		3	e - 0,30 m	2
	Pour porteur			5% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m 1 masse ≥ 50% capacité de charge						
	Pour remorque				1	% capacit				
	Préparation de commande		3 nalette	3+3 s de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides						
Charges empilables (avec indication de la masse)			3			3 0% capac	3	3	Vides	
Charges sp	vécifiques (avec indication de la masse)			1110	ال کے تادور	1 Capac	1	idic		
Palettier (hauteur des lisses)			3 trav. / 3 nivx (0 à 2,90m)			3 trav 3 nivx 0- 3,3 m		3 trav 4 nivx 0-6 m mini	3 trav / 4 nivx 0-3,3m	
Camion ou remorque		décha	argement rgement par farrière			Charge décharg depuis	ement			Porte engin adapté